

Décision

Générale

colonial

Décision n° 588 du 19 mai 1961 :

n° 588

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des Vacances scolaires à passer à Ste-Radegonte-de-Touraine (Indre-et-Loire), 16, quai Marmoutier, est accordée à M. Aucouturier René, instituteur du 7e échelon (indice net 304, groupe III). M. Aucouturier René qui voyagera accompagné de ses trois enfants (Dominique 12 ans, Alain 11 ans, Eric 3 ans) quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961. À l'issue de son congé, M. Aucouturier René regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le Budget local, exercice 1961.